



Rapport des vérificateurs des comptes de l'Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublic AF3CP

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 10 mai 2019, nous avons procédé par courrier, en date du 12 et 13 juin, à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Les recettes et dépenses de l'année 2020 ont été contrôlées sur la base des documents fournis et trouvées conformes aux pièces justificatives présentées.

Les recettes (cotisations) se sont élevées à Fr. 1470.- et les dépenses à Fr.60.-, laissant apparaître un **excédent de recettes de Fr. 1410.-**

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier.

Neuchâtel, le 5 juillet 2021

Les vérificateurs

Monique Riera

Claude Limat